

BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

ASSEMBLEE NATIONALE

IV^E REPUBLIQUE

VII^E LEGISLATURE

PREMIERE SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ANNEE 2016

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
PLENIERE DU LUNDI 25 JUILLET 2016**

Président de séance

Son Excellence Monsieur Salifou DIALLO

Président de l'Assemblée nationale

Secrétaires de séance

- **Monsieur Blaise SAWADOGO**
Septième secrétaire parlementaire
- **Monsieur Dissan Boureima GNOUMOU**
Huitième secrétaire parlementaire

Dossier en examen :

- **dossier n°25 relatif au projet de loi portant loi de finances rectificative de la loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, gestion 2016 ;**
- **clôture de la première session extraordinaire de l'année 2016.**

L'Assemblée nationale s'est réunie en séance plénière, le lundi 25 juillet 2016, sous la présidence de Monsieur Salifou DIALLO, Président de l'Assemblée nationale, assisté au présidium de messieurs Blaise SAWADOGO et Dissan Boureima GNOUMOU, respectivement septième et huitième secrétaires parlementaires, assurant les fonctions de secrétaires de séance.

Le gouvernement était représenté par madame Rosine Hadizatou COULIBALY/SORI, Ministre de l'Economie, des finances et du développement, assistée de ses collaborateurs et des représentants du ministère de la communication et des relations avec le parlement.

Le Président de l'Assemblée nationale fait son entrée dans l'hémicycle. Le public est debout pour l'accueillir, tandis qu'il gagne le fauteuil présidentiel.

- Il est 10 heures 02 minutes -

Le Président

Bonjour mesdames les membres du gouvernement,
Mesdames et messieurs les députés, bonjour.

La séance est ouverte.

Monsieur le secrétaire parlementaire, veuillez procéder à l'appel nominal des députés.

M. Dissan Boureima GNOUMOU

Huitième secrétaire parlementaire

Bonjour, mesdames et messieurs les députés.

(Il procède à l'appel nominal des députés)

Monsieur le Président, à l'issue de l'appel, nous avons :

- **28 députés absents excusés,**
- **03 députés absents non excusés,**
- **96 députés présents,**
- **28 procurations,**
- **124 votants.**

Merci Monsieur le Président.

Le Président

Merci Monsieur le secrétaire parlementaire.

L'Assemblée nationale est toujours en nombre pour délibérer et régler son ordre du jour.

Honorables députés,

L'ordre du jour de la séance de ce matin sera consacré à l'examen du projet de loi portant sur la 2^e loi rectificative de la loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, gestion 2016.

La Commission des Finances et du budget (COMFIB) est affectataire du dossier n°25 saisie pour le fond. Toutes les autres commissions de l'Assemblée sont saisies pour avis sur ce dossier.

Pour l'examen de cet important dossier, nous allons suivre la procédure suivante :

- Premièrement, la présentation du rapport de la Commission des Finances et du budget ;
- Ensuite, la présentation des rapports d'avis des autres commissions. A ce sujet, je demanderai aux présidents des autres commissions de présenter uniquement les conclusions de leur commission. Il serait fastidieux de reprendre les travaux pour avis de chaque commission ici. Donc, je demanderai aux présidents et aux rapporteurs d'aller directement aux conclusions de leurs commissions respectives.
- Après cela, nous allons demander au gouvernement de donner son point de vue et nous allons ouvrir un débat général pour adopter article par article, le projet de loi portant loi rectificative de la loi des finances pour le budget 2016 en sa deuxième partie.
- Enfin, nous allons demander aux groupes parlementaires de faire leur déclaration en tenant compte du temps. Je voudrais donc que chaque groupe parlementaire soit succinct dans sa déclaration sur le projet de loi du budget.

Donc, je demanderai aux groupes, s'ils ont fait des déclarations, des diatribes longues, de se résumer pour qu'on aille vite.

Honorables députés, je m'en vais ainsi demander au gouvernement, s'il a des observations à faire avant que nous entamions l'examen de ce projet de loi.

Est-ce que le gouvernement a des observations ?

(Le ministre fait un signe de négation).

Le gouvernement n'a pas d'observation et nous l'enregistrons comme telle.

J'invite le président de la COMFIB à nous soumettre la synthèse des travaux de la Commission des Finances et du budget sur cet important projet de loi.

M. Tibila KABORE

Président de la COMFIB

Merci Monsieur le Président !

Le Président

On n'entend pas le micro !

(Murmures)

M. Tibila KABORE

Président de la COMFIB

Ça va maintenant ?

Le Président

Ça ne donne pas !

M. Tibila KABORE

Président de la COMFIB

Merci Monsieur le Président, ça va ? Je vais élever la voix.

Le Président

Trouvez le micro !

M. Tibila KABORE

Président de la COMFIB

Je vais passer la parole au Rapporteur général pour faire une synthèse du rapport de la commission qui comporte 26 pages et je voudrais préciser que le rapport de la COMFIB est disponible depuis vendredi.

(Quelques députés se plaignent de ne pas entendre).

Je disais que je remerciais le Président et que j'allais donner directement la parole au Rapporteur général pour faire une synthèse de notre rapport qui comporte 26 pages et dont la lecture serait fastidieuse. Comme il y a eu le bénéfice du weekend pour permettre à chacun de le lire, nous n'allons pas vous infliger une lecture intégrale du rapport, c'est une synthèse.

Donc, Monsieur le Rapporteur général, vous avez la parole.

M. Bassirou Karmadji LY

Rapporteur général de la COMFIB

Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,
Mesdames et messieurs les membres du gouvernement,
Honorables députés et chers collègues,

J'ai l'honneur de présenter, au nom de la Commission des Finances et du budget, le dossier n°25 relatif au projet de loi portant loi de finances rectificative de la loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, gestion 2016.

Le Président

Elevez la voix !

M. Bassirou Karmadji LY

Rapporteur général de la COMFIB

L'an deux mil seize, le lundi 18 juillet de 10 heures 10 minutes à 13 heures 20 minutes et le jeudi 21 juillet de 09 heures 30 minutes à 12 heures 30 minutes, la Commission des Finances et du budget (COMFIB) s'est réunie en séances de travail, dans sa salle de réunion, sous la présidence du député Tibila KABORE, président de ladite commission, à l'effet d'examiner le projet de loi portant loi de finances rectificative de la loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, gestion 2016.

Les autres commissions générales de l'Assemblée nationale, saisies du dossier pour avis, ont pris part aux différentes séances de travail de la commission.

Le gouvernement était représenté par mesdames Hadizatou Rosine COULIBALY/SORI et Clémence Edith YAKA, respectivement Ministre de l'Economie, des finances et du développement et Ministre délégué auprès du Ministre de l'Economie, des finances et du développement, chargé du budget.

Elles étaient assistées de leurs collaborateurs et des représentants du ministère de la communication et des relations avec le parlement.

Le président de la COMFIB, après avoir souhaité la bienvenue à la délégation gouvernementale, a proposé le plan de travail suivant qui a été adopté :

- audition du gouvernement,
- débat général,
- examen du projet de loi article par article.

La synthèse que j'ai l'honneur de soumettre à votre attention s'attardera sur 4 points :

- 1^{er} point : audition du gouvernement,
- 2^e : débat général,
- 3^e : examen du projet de loi article par article,
- 4^e : proposition de la COMFIB.

I- Audition du gouvernement

A l'invitation de Madame le Ministre de l'Economie, des finances et du développement, Madame le Ministre délégué, chargé du budget, a présenté l'exposé des motifs qui s'articule autour des points suivants :

- le contexte et la justification,
- les décrets d'avances,
- les propositions de réaménagement des crédits budgétaires,
- les ajustements budgétaires,
- les principales caractéristiques du projet de loi,
- les nouvelles dispositions fiscales.

La présente note de synthèse ne s'attardera pas sur ces points qui ont été évoqués dans le rapport mis à la disposition des députés depuis le 22 juillet 2016.

Toutefois, de nouvelles dispositions fiscales sont introduites et sont ainsi résumées :

- l'institution d'une retenue à la source libératoire sur les gains réalisés par les parieurs et ceux provenant des autres jeux de hasard ;
- l'institution d'une taxe à l'importation sur les véhicules de tourisme dont la puissance est égale ou supérieure à treize (13) chevaux ;
- l'institution d'une contribution foncière sur les propriétés bâties et non bâties ;
- et enfin, l'augmentation du taux de la taxe sur les boissons.

II- Débat général

A l'issue de l'exposé des motifs, les commissaires ont formulé des préoccupations par des questions auxquelles le gouvernement a apporté des éléments de réponses.

Le rapport de la Commission des Finances et du budget reprend in extenso les questions réponses du débat général. Permettez-moi de ne pas vous en infliger une lecture supplémentaire.

III- Examen du projet de loi article par article

A l'issue du débat général, la Commission des Finances et du budget a examiné le projet de loi de finances rectificatif article par article et y a apporté des amendements qui ont été intégrés dans le texte issu de la commission.

IV- Proposition de la commission

Prenant en compte les motivations qui sous-tendent le présent projet de loi et les réponses apportées par le gouvernement aux préoccupations exprimées par les commissaires, la Commission des Finances et du budget propose à la plénière l'adoption du projet de loi portant loi de finances rectificative de la loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, gestion 2016.

Ouagadougou, le 21 juillet 2016

Le Président de la commission

Tibila KABORE

Je vous remercie.

Le Président

Merci à la COMFIB.

Je passe maintenant la parole aux présidents des commissions saisies pour avis. Donc la parole est au Président de la Commission des Affaires générales.

M. Jacob OUEDRAOGO

Président de la CAGIDH

Merci Monsieur le Président.

Avec votre autorisation, j'invite le rapporteur, le député NOMBRE K. Alphonse, à donner lecture de la synthèse des travaux de la commission.

M. Kirigahon NOMBRE

Rapporteur de la CAGIDH du dossier n°25

Commission des Affaires générales, institutionnelles et des droits humains, rapport d'avis sur le dossier n°25 relatif au projet de loi portant loi de finances rectificative de la loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, gestion 2016.

L'an deux mil seize et le vendredi 22 juillet de 08 heures 16 minutes à 09 heures, la Commission des Affaires générales, institutionnelles et des droits humains s'est réunie dans sa salle, en séance de travail, sous la présidence du député Jacob OUEDRAOGO, Président de ladite commission, à l'effet de donner son avis sur le projet de loi portant loi de finances rectificative de la loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, gestion 2016.

Auparavant, la CAGIDH, saisie pour avis, a désigné le député Kirigahon NOMBRE pour participer aux séances de travail de la Commission des Finances et du budget, saisie au fond.

L'ordre du jour ci-dessous a été adopté par les commissaires :

- Compte rendu des travaux de la commission,
- Appréciation et avis de la commission.

Appréciation et avis de la commission

A l'issue du compte-rendu des travaux de la COMFIB, des échanges ont eu lieu entre les membres de la commission.

Les commissaires se sont inquiétés de la possibilité de mise en œuvre de la taxe sur les propriétés bâties ou non bâties d'ici le 1^{er} septembre 2016, compte tenu du délai qui reste et des difficultés matérielles des régies de recettes pour sa mise en œuvre, principalement la direction générale des impôts.

En outre, la commission s'interroge sur la capacité des nouveaux conseils municipaux à élaborer des programmes d'investissement et à établir des plans de passation des marchés avant le 1^{er} janvier 2017.

Mises à part ces inquiétudes et interrogations, la Commission des Affaires générales, institutionnelles et des droits humains estime que l'adoption du projet de loi de finances rectificative permettra d'une part, la ratification des décrets d'avance pris par le gouvernement et d'autre part, la prise en compte des ajustements nécessaires qui vont procurer les ressources nécessaires au financement des politiques publiques pour le reste de l'année.

En conséquence, la Commission des Affaires générales, institutionnelles et des droits humains émet un avis favorable à son adoption.

Ouagadougou, le 22 juillet 2016

Le Président
Jacob OUEDRAOGO

Le Président

Merci Monsieur le rapporteur de la commission des affaires générales, je passe la parole au Président de la Commission du Développement économique, de l'environnement et des changements climatiques.

M. Amadou SANON
Président de la CODECC

Merci Monsieur le Président,
Avec votre permission, je vais donner la parole au député ZOUNGRANA Yahaya qui était le rapporteur pour ce dossier.

Le Président

Elevez la voix !

M. Boukary BARRY
Rapporteur de la CODECC sur le dossier n°25

Excellence Monsieur le Président,
Mesdames les ministres,
Honorables députés.

J'ai l'honneur de vous livrer le rapport de la Commission du Développement économique, de l'environnement et des changements climatiques sur le dossier n°25 relatif au projet de loi portant loi de finances rectificative de la loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, gestion 2016.

L'an deux mil seize, le jeudi 21 juillet de 11 heures 35 minutes à 12 heures 27 minutes, la Commission du Développement économique, de l'environnement et des changements climatiques s'est réunie, en séance de travail sous la présidence du député Amadou SANON, Président de ladite commission, à l'effet de donner son avis sur le projet de loi portant loi de finances rectificative de la loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, gestion 2016.

Auparavant, les députés Boukary BARRY et Yahaya ZOUNGRANA avaient pris part, aux séances d'audition du gouvernement et d'adoption du rapport de la Commission des Finances et du budget saisie au fond. Ces séances se sont déroulées le lundi 19 et le jeudi 21 juillet sous la présidence du député Tibila KABORE, Président de ladite commission.

Le gouvernement était représenté par Mesdames Hadizatou Rosine COULIBALY/SORI et Edith Clément YAKA respectivement Ministre de l'Economie, des finances et du développement et Ministre délégué, chargé du budget. Elles étaient assistées de leurs collaborateurs et des représentants du ministère de la communication et des relations avec le parlement.

L'ordre du jour de la séance de travail de la Commission du Développement, de l'environnement et des changements climatiques, a porté sur les points suivants :

- compte rendu des travaux de la COMFIB ;
- appréciation et avis de la commission.

Pour le compte rendu des travaux, je vous renvoie au rapport de la COMFIB et je vais directement à l'appréciation et l'avis de la commission.

Après examen du projet de loi et analyse du compte rendu du député rapporteur, la Commission du Développement économique, de l'environnement et des changements climatiques (CODECC), est convaincue que l'adoption du présent projet de loi va permettre d'une part, de ratifier les décrets d'avance pris par le gouvernement et d'autre part, de prendre en compte des ajustements nécessaires pour le reste de l'année.

Sous réserve de la maturation des conditions d'application de la loi foncière (communication, fichier cadastral, double imposition), la commission émet un avis favorable pour l'adoption dudit projet de loi.

Ouagadougou, le 21 juillet 2016

Le Président
Amadou SANON

Les rapporteurs
Yahaya ZOUNGRANA
et Boukary BARRY

Je vous remercie.

Le Président

Merci Monsieur le rapporteur, je passe la parole à la Commission des Affaires étrangères et des Burkinabè de l'étranger.

Monsieur le Président !

M. Bindi OUOBA

Président de la CAEBE

Excellence, avec votre autorisation, je vais demander au rapporteur Noël TOE, de faire la synthèse de notre rapport.

Merci.

M. Goakun Rossan Noël TOE

Rapporteur de la CAEBE sur le dossier n°25

Excellence Monsieur le Président,
Mesdames les ministres,
Honorables députés.

J'ai l'honneur de vous donner la substance du rapport pour avis du dossier n°25 relatif au projet de loi portant loi de finances rectificative de la loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, gestion 2016 de la CAEBE.

L'an deux mil seize, le vendredi 22 juillet de 09 heures 17 minutes à 09 heures 55 minutes, la Commission des Affaires étrangères et des Burkinabè de l'étranger, s'est réunie en séance de travail sous la présidence du député Bindi OUOBA, Président de ladite commission, à l'effet de donner son avis sur le projet de loi portant loi de finances rectificative de la loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, gestion 2016.

Auparavant, j'avais moi-même pris part aux séances d'audition du gouvernement et d'adoption du rapport par la COMFIB, saisie au fond. Ces séances se sont déroulées les lundi 19 et jeudi 21 juillet sous la présidence du député Tibila KABORE, président de ladite commission.

Le gouvernement était représenté par Mesdames Hadizatou Rosine COULIBALY/SORI et Edith Clémence YAKA, respectivement Ministre de l'Economie, des finances et du développement et Ministre délégué chargé du budget. Elles étaient assistées de leurs collaborateurs et des représentants du ministère de la communication et des relations avec le parlement.

L'ordre du jour de la séance de travail de la Commission des Affaires étrangères et des Burkinabè de l'étranger a porté sur les points suivants :

- compte rendu des travaux de la COMFIB,
- appréciation et avis de la commission.

Après examen du projet de loi et analyse du compte rendu du député rapporteur, la Commission des Affaires étrangères et des Burkinabè de l'étranger, est convaincue que l'adoption du présent projet de loi va permettre d'une part, de ratifier les décrets d'avance pris par le gouvernement et d'autre part, de prendre en compte des ajustements nécessaires pour le reste de l'année.

Par conséquent, elle émet un avis favorable pour l'adoption dudit projet de loi.

Ouagadougou, le 22 juillet 2016

Le Président
Bindi OUOBA

Merci.

Le Président

Merci Monsieur le rapporteur.
La parole est à la commission de l'éducation, de la santé.
Le Président de la commission !

M. Luc YE

Vice-Président de la CESJEASC

Monsieur le Président, avec votre permission le député FOFANA va livrer notre avis.

Merci.

Mme Assétou FOFANA/YAMEOGO

Rapporteur de la CESJEASC sur le dossier n°25

Excellence Monsieur le Président,
Mesdames les membres du gouvernement,
Honorables députés et chers collègues,
Mesdames et messieurs,

La Commission de l'Education, de la santé, de la jeunesse, de l'emploi, des affaires sociales et culturelles a été saisie pour avis, quant au dossier n°25 relatif au projet de loi portant loi de finances rectificative de la loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, gestion 2016. L'honneur m'a été donné de vous présenter le rapport pour avis.

L'an deux mil seize et le vendredi 22 juillet de 08 heures 30 minutes à 09 heures 10 minutes, la Commission de l'Education, de la santé, de la jeunesse, de l'emploi, des affaires sociales et culturelles s'est réunie en séance de travail, sous la présidence du député Luc YE, Vice-président de ladite commission, à l'effet de donner son avis sur le projet de loi portant loi de finances rectificative de la loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, gestion 2016.

Auparavant, la Commission de l'Education, de la santé, de la jeunesse de l'emploi, des affaires sociales et culturelles, saisie pour avis, a désigné le député FOFANA/YAMEOGO Assétou pour participer aux différentes séances de travail de la Commission des Finances et du budget, saisie au fond.

L'ordre du jour ci-dessous a été adopté par les commissaires:

- compte rendu des travaux de la Commission des Finances et du budget,
- appréciation et avis de la commission.

Après examen du projet de loi et analyse du compte rendu du député rapporteur, la Commission de l'Education, de la santé, de la jeunesse, de l'emploi, des affaires sociales et culturelles, est convaincue que l'adoption du présent projet de loi va permettre d'une part, de ratifier les décrets d'avance pris par le gouvernement et d'autre part, de prendre en compte les ajustements nécessaires pour une bonne exécution budgétaire pour le reste de l'année.

Par conséquent, la commission émet un avis favorable à l'adoption du projet de loi de finances rectificative de la loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, en sa gestion 2016 tout en insistant sur l'impérieuse nécessité de sensibiliser les contribuables sur la taxe foncière.

Ouagadougou, le 22 juillet 2016

Le Vice-président

Luc YE

Je vous remercie.

Le Président

Merci madame le député.

La parole est à la dernière Commission de la Défense et de la sécurité.

Le Président

Le président de la Commission de la Défense et de la sécurité !
C'est le rapporteur qui est là ? Où est passé votre président ?
Ah bon ! C'est lui qui doit vous autoriser.

Bien. Vous avez néanmoins la parole.

M. Kayaba SANDWIDI

Rapporteur de la CODES sur le dossier n°25

Excellence Monsieur le Président,
Mesdames les membres du gouvernement,
Honorables députés.

Je m'en vais vous livrer la quintessence des travaux de la Commission de la Défense et de la sécurité.

A l'instar des autres commissions, l'an deux mil seize, le jeudi 14 juillet et le vendredi 22 juillet, la Commission de la Défense et de la sécurité s'est réunie en séances de travail, sous la présidence de son Président, Monsieur Halidou SANFO.

Permettez-moi d'aller directement vous donner l'appréciation et l'avis de la commission.

A l'issue du compte rendu des travaux de la COMFIB, les commissaires ont noté une hausse des crédits alloués aux ministères en charge de la défense et de la sécurité, toute chose qui renforcera leur capacité opérationnelle ; ils sont convaincus que l'adoption du présent projet de loi de finances rectificative permettra la prise en compte des ajustements nécessaires.

Par conséquent, la Commission de la Défense et de la sécurité (CODES) émet un avis favorable pour son adoption.

Ouagadougou, le 22 juillet 2016

Le Président
Halidou SANFO

Le Président

Merci Monsieur le rapporteur.

Maintenant que nous avons entendu les avis des différentes commissions, nous allons ouvrir le débat général. Les députés qui désirent s'inscrire, peuvent le faire à l'instant.

Prenez les noms des intervenants.

(Inscription des députés sur la liste)

Nous avons 7 inscrits.

Le député DAH Koumbaterssour a la parole.

M. Koumbaterssour DAH (UPC)

Merci Monsieur le Président,

Madame le ministre, je voudrais faire, sur le présent projet de loi, le deuxième du genre, une observation, proposer des amendements et faire un commentaire.

Mon observation porte sur l'ajout au code des impôts, de l'article 84 sexies et de son libellé. Je ne suis pas fiscaliste, je suis administrateur civil, mais je parle sous le contrôle des fiscalistes. Je viens de constater que le libellé de l'article n'est en fait que le mode de recouvrement de l'impôt, parce qu'en matière fiscale et en matière de recouvrement, nous avons deux modes de recouvrement : il y a la régie et il y a la retenue à la source. Alors, je ne peux pas comprendre qu'on puisse ainsi intituler le libellé de l'impôt comme étant la retenue à la source. La retenue à la source est un mode de recouvrement et ne saurait désigner la nature de l'imposition.

Alors, au regard de ce qui précède, si vous convenez avec moi, je vais faire les amendements suivants :

- à la page 3 du texte issu de la commission et à l'article 1, il faut lire : il est ajouté au code des impôts un article 84 sexies intitulé ainsi qu'il suit : « Taxe sur les gains réalisés sur les paris et autres jeux de hasard. Cette taxe entre en vigueur pour compter du 1^{er} septembre 2016 ».

Là aussi, je ne comprends pas très bien les motivations du gouvernement, mais le principe fiscal veut que lorsqu'on crée une taxe, elle suive l'année budgétaire qui est l'année civile et qui court à partir du 1^{er} janvier ; je ne sais pas

pourquoi ici on dit que la taxe court à partir du 1^{er} septembre, il y a peut-être une explication ?

Allant toujours dans le sens des amendements à la page 3, à l'article 84 sexies, il faut lire : « Il est institué au profit du budget de l'Etat, une taxe sur les gains réalisés sur les paris et autres jeux de hasard ». Ici, le terme « base d'imposition » est certes compréhensible par tout le monde, mais le terme consacré en fiscalité est plutôt l'assiette.

A la page 4, pour harmoniser avec l'amendement que je viens de faire, donc il faut lire « le taux de la taxe sur les gains réalisés sur les paris et autres jeux de hasard... », ainsi de suite.

Maintenant, je voudrais faire un commentaire. Si la création des nouveaux impôts et taxes visent effectivement l'augmentation des recettes fiscales, en vue de financer le développement économique et social, pourquoi ne pas créer aussi un impôt sur la fortune quand tout le monde sait qu'au Burkina, il y a beaucoup de gens qui sont fortement fortunés et en la matière, la matière fiscale est sûre et abondante ?

Par ailleurs, on constate encore que dans ce pays, 90% ne contribuent pas à l'effort de développement. Ces citoyens qui ne contribuent pas à l'effort de développement ont pourtant des droits, parmi lesquels je cite le droit de vote qu'ils vendent au moment des consultations électorales ; ils n'ont donc que des droits et pas d'obligations. Ce serait un recul, mais j'allais proposer qu'on revienne à l'impôt censitaire qui donne le droit au vote.

Je m'explique : cet impôt est aussi une matière fiscale sûre et abondante en ce sens que ceux qui ont l'argent pour acheter les voix des gens pendant les consultations électorales, se feront le devoir de payer cet impôt (*Rires de l'assistance*). C'est peut-être un recul, mais je pense que c'est une réalité qui colle à la situation au Burkina.

Merci Monsieur le Président.

Le Président

La parole est au député ZERBO Moussa.

M. Moussa ZERBO (UPC)

Merci Monsieur le Président.

La première partie de ma préoccupation a été prise en compte ; peut-être que je vais trouver la réponse dans ce que le gouvernement aura à dire, à savoir la date d'entrée en vigueur du 1^{er} septembre.

L'autre préoccupation, c'est que si ma mémoire est bonne, c'est exactement la deuxième fois que le gouvernement introduit la loi de finances rectificative ; est-ce bien cela ? Donc, maintenant, ma préoccupation est de savoir si c'est dans la précipitation que tout cela a été conçu ou bien c'est la preuve qu'il y a des tâtonnements et qu'on sera encore appelé à adopter une nouvelle loi rectificative ?

Voilà, c'était ma préoccupation.

Le Président

Bien. Le député et grand frère BADO Laurent a la parole.

M. Laurent BADO (PAREN)

Je félicite madame le ministre pour ce qu'elle nous a soumis.

J'ai une première interrogation, elle n'a sans doute pas eu le temps de nous soumettre un projet de loi, alors elle a recouru au vulgaire cavalier budgétaire. Or, en droit constitutionnel, le juge constitutionnel n'admet pas du tout les cavaliers budgétaires : c'est-à-dire à l'occasion d'une loi de finances, qu'on inclue des règles législatives, des lois.

Effectivement, cela pose des problèmes à tous les citoyens. Vous savez comment notre budget est lourd ; même étant pauvre, regardez ce document. Alors que nul n'est censé ignorer la loi, comment le simple citoyen peut-il savoir que c'est dans une telle loi de finances qu'il y a telle législation qui a été modifiée. Voilà le fisc chez nous.

Donc, je me dis sans doute, mais c'est pour être sûr parce qu'il y a déjà 10 ans, j'ai eu à reprocher cela au ministre des finances de l'époque, qu'il ne faut pas recourir chaque fois au cavalier budgétaire. Il vaut mieux donc qu'on s'arrête là-dessus, qu'on nous propose des lois et la loi de finances à part...

Alors ceci étant, je félicite madame le ministre pour avoir pensé à taxer les véhicules. Je me rappelle encore que j'avais proposé une loi que vous aviez refusée à l'époque, les mêmes qui sont ici d'ailleurs. On a refusé cette loi sur les taxes sur les véhicules parce qu'il y avait une taxe unique sur les carburants et le lubrifiant. Mais quand même ! Vous voyez que n'importe quel pauvre veut acheter un véhicule. Vous n'avez pas le courage de dire ces vérités aux pauvres, mais moi j'ai le courage. Je dis que n'importe qui veut un véhicule, même quand il ne peut pas en prendre soin, même quand il n'a pas le « nasongo » pour sa femme tous les jours. Mais il ne faut pas hésiter à taxer, surtout que ce sont les « au revoir la France » que nous importons sans même penser à l'équilibre de la nature. Non !

Madame, c'est bien que vous ayez institué maintenant une taxe, mais c'est son niveau qui me paraît vraiment faible. Pourquoi vous arrêtez à 13 chevaux ? Si vous étiez descendu à 6 chevaux au moins, j'aurais compris **-Rires de l'assistance**. A partir de 6 chevaux, il faut taxer, et les montants doivent être... il y a des gens qui achètent des véhicules à 80 millions ici ; et ils ne peuvent pas donner 50 000, 60 000 francs au peuple burkinabè ? Parce que s'il était dans un désert, il ne serait pas riche et il n'aurait même pas besoin de richesse. C'est parce qu'on est dans une société qu'on est riche. Il faut que les riches -parce que souvent, ils sont très bêtes- le comprennent **-Rires de l'assistance**. Il faut qu'ils comprennent que sans un peuple à côté, il n'y aurait pas de richesse.

Alors, encore félicitations madame, mais vraiment, je pense qu'il faut faire encore une rupture à ce niveau. Il faut taxer les véhicules, c'est normal. Par exemple, moi, je ne prends que le bus, mais comme c'est un bus de tourisme, il me fatigue, c'est tout **-Rires de l'assistance**.

Merci, j'en ai fini Monsieur le Président.

Le Président

Merci.

Le député OUEDRAOGO/SAWADOGO Maimouna a la parole.

Mme Maimouna OUEDRAOGO/SAWADOGO (CDP)

Merci Monsieur le Président.

Je vais féliciter et remercier le gouvernement pour l'attention accordée dans le budget au volet social. Cependant, je voudrais attirer son attention sur des mesures comme la prise en charge de l'incidence financière de la loi 081, la gratuité des soins, l'organisation des examens et concours, la restauration universitaire, qui sont des questions sociales, hautement sensibles, méritant ainsi que le gouvernement veille sur la mise en œuvre des actions y relatives. Par exemple, dans le domaine de la santé, la gratuité des soins a été bien accueillie par la population, mais il faudra veiller à la disponibilité des médicaments afin d'éviter les ruptures.

Au niveau des centres de référence également, il faudra rendre les médicaments et consommables d'urgence disponibles afin d'éviter les ruptures. C'est le cas de l'oxygène.

L'organisation des examens et concours intervient à un moment où l'attention des uns et des autres est tournée vers le secteur de l'éducation à tel point que l'action du gouvernement est beaucoup suivie. Tout dysfonctionnement peut être interprété comme une démission du gouvernement.

Je vous remercie Monsieur le Président.

Le Président

Merci. Le député TAMBOURA Ousséni a la parole.

M. Ousséni TAMBOURA (MPP)

Merci Monsieur le Président.

Je voudrais apprécier le travail fait par la commission et naturellement l'exposé des motifs fourni par le gouvernement qui indique clairement la raison pour laquelle il y a une deuxième loi de finances rectificative et je note aussi les avancées, surtout sur la résolution de la question liée à la loi 081 et je voudrais donc, en parcourant le rapport, poser deux questions au gouvernement.

La première question est relative à la réponse que madame le ministre a apportée à la question n°8, sur le montant de la dette. Vous avez noté qu'il y avait deux types de dettes : les dettes contractuelles avec un tableau très précis, et la dette non contractuelle créée par les départements ministériels et les institutions dans l'exécution budgétaire. A ce niveau, vous dites que pour la dette intérieure, il y a 35 milliards qui sont considérés comme réguliers et 40 autres milliards que vous considérez comme des dettes irrégulières, qui n'auraient donc pas dû exister ou tout simplement parce que ceux qui ont contracté ces dettes n'ont pas observé les procédures. A la fin de votre réponse, vous dites que pour les dettes jugées irrégulières, un schéma d'apurement progressif est en cours de finalisation. Je voudrais savoir quelle est la nature de ces dettes irrégulières pour que le gouvernement soit obligé de payer les 40 milliards, même quand elles sont irrégulières ?

La deuxième question est relative à votre réponse à la question 9 ; nous pensions, en tout cas, nous les députés, qu'avec le vote de cette 2^e loi, nous en aurions terminé avec les incidences financières de la loi 081. Cependant, quand on lit votre réponse, nous avons l'impression que le problème est résolu à moitié. Dans votre réponse, vous dites que la question du reversement des personnels sera apparemment réglée et cependant, il reste la question du règlement des arriérés liés aux avancements. Il y a aussi un schéma que vous avez planifié, mais le coût de ce schéma n'apparaît pas dans votre réponse. Pouvez-vous nous donner le coût de ce schéma parce que personnellement, je pensais qu'avec le vote de cette loi,

nous serions à jour avec les travailleurs et les syndicats relativement aux incidences financières de la loi 081.

Enfin, je voudrais terminer par la recommandation, parce que le professeur BADO a parlé de cavalier budgétaire ; est-ce qu'il n'y a pas lieu que vous reveniez avec un nouveau code des impôts qui prenne véritablement et définitivement en compte la question de la taxe foncière, parce qu'elle me paraît si importante pour être insérée de cette manière à l'occasion d'une loi de finances. Je ne pense pas qu'elle pourra produire véritablement les effets escomptés. Donc, à quand un nouveau code des impôts ?

Merci Monsieur le Président.

Le Président

Merci.

Le député ZOUNGRANA Yahaya.

M. Yahaya ZOUNGRANA (CDP)

En avril, lors de la LFR n°1, la taxe foncière paraissait immature et nous avons compris qu'elle pourrait revenir au budget 2017. Il se trouve qu'elle revient donc lors de cette session extraordinaire avec la LFR n°2. Les réponses données par le gouvernement, lors des auditions, montrent même que les personnes imposables ne sont pas clairement identifiées. En effet, dans cette salle même, le gouvernement a répondu que quand ils se sont rendu compte que la suppression de la taxe sur les biens de mainmorte risquait de faire échapper les sociétés minières à la taxe foncière, le gouvernement est revenu sur l'abrogation de la taxe sur les biens de mainmorte, en disant que la taxe sur les biens de mainmorte ne concerne que les sociétés anonymes. Lors de nos travaux à la CODECC, un honorable a répondu que lui-même payait la taxe sur les biens de mainmorte, mais qu'il n'avait pas de société minière.

Notre inquiétude, c'était qu'à partir du moment où le contribuable se trouve face à deux taxes, qu'il ait la latitude de payer la moins chère, puisqu'une fois qu'il a payé, soit la taxe de résidence, soit la taxe sur les biens de mainmorte, il est exempté. Et là, le gouvernement nous avait répondu que ce sont uniquement les sociétés anonymes qui étaient concernées par la taxe sur les biens de mainmorte. Donc, à ce niveau, il n'y a toujours pas de clarté quant à ceux qui sont concernés par cette taxe foncière. Et d'ailleurs, quand on regarde le projet de loi, il aurait mieux valu donner la liste de ceux qui contribuent que la liste de ceux qui sont exemptés. En effet, quand on regarde cet article -je ne l'ai pas en tête- la liste est tellement longue qu'on se demande finalement qui est concerné par cette taxe.

Je crois que ce serait mieux que le gouvernement dise plutôt quels sont ceux qui sont concernés par cette taxe.

Ensuite, l'explication -c'est toujours sur la taxe- montre qu'en réalité, c'est le fait d'être propriétaire d'un bien immobilier qui est taxé. Alors, déjà la procédure pour être propriétaire, à travers les PUH, les permis d'exploitation et autres, je pense que cette taxe de propriété est payée. Maintenant, le gouvernement veut que chaque année, le contribuable paye cette taxe, alors qu'il n'y a pas de nouvelle appropriation si je peux le dire ainsi. Est-ce que ce n'est pas une taxe abusive ? Par exemple, quand je considère l'IRF, on est imposé parce que les loyers reviennent chaque année ou chaque mois de même que la taxe de résidence où on dort et dont on tire régulièrement des bienfaits. Mais le fait d'être propriétaire, c'est une seule fois. Je ne vois pas pourquoi on va payer la taxe chaque année ? Est-ce que ce n'est pas abusif ?

Ensuite, quand on tient compte du recouvrement des autres taxes déjà existantes, est-ce que le gouvernement a pris les dispositions pour qu'au moins, cette nouvelle taxe puisse être recouvrée d'une meilleure façon ? On paye la taxe de résidence quand on a un évènement social, mais là on paye les 3 dernières années et on attend encore un autre évènement social. Est-ce qu'au niveau de la nouvelle taxe foncière, on ne risque pas de se retrouver dans la même situation et j'adhère à l'idée de la taxation sur la fortune pour évacuer ceux qui m'ont indexé tout à l'heure disant que je suis concerné (*Rires de l'assistance*). Je pense que c'est une très bonne idée qu'il faudrait appuyer.

Merci.

Le Président

Le député BACYE François, le dernier intervenant.

M. Zilma François BACYE (NAFA)

Merci bien Monsieur le Président.

Je voudrais, dans un premier temps, revenir sur l'équilibre budgétaire en ressources et en charges qui m'inquiète. C'est comme si j'étais encore dans une collectivité territoriale, dans ma mairie où on m'imposait cette équilibre, alors qu'en réalité, le pays a plutôt beaucoup de problèmes et quand on voit un peu la partie investissement qui est de l'ordre de 27%, on s'inquiète. Est-ce que c'est une question d'ambition ou bien c'est un exercice théorique simplement pour équilibrer un budget alors qu'il y a des dépenses qui sont là, il y a des besoins qui sont assez énormes. Et là vraiment, c'est une inquiétude de ma part.

Je crois que dans les pays où on cherche à résoudre les équilibres budgétaires, cela fait partie de la politique en tant que telle. Ici, c'est la première fois qu'on voit un budget très équilibré à ce niveau.

Pour le deuxième aspect, je reviens sur la question de la taxe foncière et des autres taxes qui sont incluses dans la loi de finances rectificative. Je crois que l'honorable BADO Laurent l'a relevé et pour ma part, je me posais la question de savoir pourquoi l'intégrer dans la loi de finances ? C'est une question qui, normalement, devrait être résolue ailleurs, mais pas ici ; par exemple dans un texte additif, mais pas dans le cadre de la loi de finances. C'est mon point de vue là-dessus.

En avril passé, on avait unanimement reconnu, la majorité et l'opposition, avec le gouvernement, qu'il fallait différer l'effectivité de cette loi en 2017, alors que dans la nouvelle proposition, on nous impose l'effectivité même au plus tard le 30 octobre 2016. Cela veut dire que c'est une loi rétroactive, on la prend tout de suite avec effet rétroactif. Ce qui est quand même un peu drôle, parce que de notre point de vue, on n'a pas pu régler les questions de communication et d'information, donc c'est un peu difficile.

La deuxième question que je me pose est de savoir, au moment où les exécutifs locaux sont en train de se mettre en place -ils n'ont pas encore leur propre budget et ils doivent inscrire cette loi dans leur budget- on veut que cette loi puisse être effective, alors qu'en fait ils sont en train de marcher parce que la plupart de ce que je vois, 75% c'est pour eux. Et pourquoi cet aspect très précipité ? Si 75% reviennent aux exécutifs locaux, et 10% à la cagnotte par rapport au foncier, pourquoi se précipiter alors qu'il faut préparer ces exécutifs locaux à effectivement intégrer cette loi, à comprendre et à expliquer à leurs citoyens avant que la loi ne puisse être effective en 2017. Vraiment on se demande pourquoi cette précipitation par rapport à cette loi.

La deuxième chose, c'est qu'il y a un amalgame. En avril, on nous avait dit que cette loi va remplacer la taxe sur les biens de mainmorte. Je ne comprends pas ; aujourd'hui, on l'impose et on dit encore qu'on va garder la taxe sur les biens de mainmorte. Il y a quelque chose qu'il faut clarifier de mon point de vue, parce que soit, elle vient en remplacement de quelque chose soit c'est un autre texte à part entière, mais dans la proposition, il faudrait que nous puissions travailler effectivement à communiquer davantage sur cette loi, avant de la rendre très effective.

Des questions que je me pose également, c'est de savoir l'évaluation que vous avez faite de l'institution de la taxe à l'importation sur les véhicules de tourisme dont la puissance est égale ou supérieure à 13 chevaux ? Est-ce que vous pouvez déjà nous dire dans votre calcul, ce que l'Etat peut gagner ? Ce sont des questions importantes parce que surtout, quand on voit que le niveau est très élevé -13 chevaux- ; comme le disait l'honorable BADO, si c'était au moins 6 à 10 chevaux, on peut espérer gagner beaucoup mais 13 chevaux... ce sont des questions qui sont posées.

Je voudrais aussi qu'on clarifie davantage pour permettre à la représentation nationale de pouvoir communiquer sur le terrain. Que signifie exactement l'augmentation du taux de la taxe sur les boissons parce qu'en fait, je crois qu'il y a déjà une taxation sur les produits alcoolisés. Sur quoi porte exactement cette taxe et pourquoi l'imposer en ce moment ?

Merci.

Le Président

Bien.

Nous sommes au dernier intervenant. Avant de suspendre la séance pour 15 minutes, pour permettre au gouvernement de préparer ses réponses, je voudrais faire un petit commentaire quant aux questions pertinentes des honorables députés.

Je pense que nous ne devons pas perdre de vue que nous sommes dans le cadre d'une deuxième loi rectificative des finances. Ce n'est pas le budget 2017, et un des fondements de cette loi rectificative des finances, c'est effectivement intégrer l'incidence financière de la loi 081 en faveur des travailleurs et des syndicats de notre pays. Je crois que nous ne pouvons pas éviter cette loi de finances en deuxième position, parce qu'il s'agit de ce que les travailleurs du pays, les syndicats et le gouvernement ont convenu. Nous tirons vers le dernier semestre de l'année, il était obligatoire, et pour le gouvernement, et pour la représentation nationale, de faire suite aux revendications légitimes des travailleurs. Voici un des fondements de cette loi rectificative des finances.

Le deuxième commentaire que je peux faire, comme un député l'a si bien dit, j'ai observé que ce budget s'établit en recettes et en dépenses à 1 000 milliards 945 millions ; c'est donc un budget en équilibre bien que cela n'ait pas de grande signification en économie. Mais je salue quand même l'effort de rationalisation du gouvernement parce que si vous avez souvenir, le gouvernement se propose d'organiser une table ronde des bailleurs de fonds avant le vote du budget 2017. Donc, je considère que ce budget en équilibre est une

mesure de prudence en attendant que la table ronde se tienne et que les bailleurs de fonds et le gouvernement s'entendent sur les projets et programmes à financer et le volume de financement à mobiliser. Bien sûr, à partir de ce moment, votre budget en tant que pays pauvre ne peut pas être un budget en équilibre, et ce budget à mon avis traduira la volonté du gouvernement d'aller de l'avant. Mais pour l'instant, dans le cadre de cette loi rectificative des finances, le budget est en équilibre et c'est la première fois, je crois depuis 35 ans qu'on a un budget équilibré en recettes et en dépenses. Cela, à mon avis, est aussi une mesure de prudence, en attendant qu'on aille au fond du débat pour le budget 2017.

Maintenant, sur la taxe foncière, effectivement en avril, nous avons demandé au gouvernement de ne pas faire des inscriptions tout en sachant qu'il ne s'est pas donné les moyens pour atteindre ces recettes parce que la taxe foncière signifie qu'en amont, le gouvernement a mis en place des mécanismes, tel que le cadastre informatisé et d'autres mesures pour que la taxe foncière soit équitable afin qu'il n'y ait pas une partie de la population qui paye et l'autre partie qui ne paye pas. Ce cadastre informatisé n'est pas en place ; maintenant, peut-être que le gouvernement a imaginé d'autres solutions techniques pour que d'ici décembre 2016, le service des impôts puisse, je ne sais si c'est de porte en porte ou bien par quelle mesure vous allez passer en tout cas, récupérer cet impôt. C'est au gouvernement de prendre les mesures idoines pour que ces recettes soient effectivement récupérées pour le budget de l'Etat. Donc, on attend votre réponse sur cette question.

Maintenant, à l'endroit des honorables députés, je voudrais attirer votre attention sur le fait que les groupes parlementaires de l'Assemblée ont le droit de faire des propositions de loi. C'est pourquoi, tout en étant parfaitement d'accord avec le député DAH Koumbaterssour sur une partie de son intervention, il faut instituer un impôt sur la fortune au Burkina et je pense que le député pourrait, à la session ordinaire de septembre, introduire à travers son groupe parlementaire, une proposition de loi avec les modalités de recouvrement de cet impôt. C'est un impôt qui, à mon avis, serait juste dans notre pays ; il faut que les riches contribuent pour les pauvres, c'est cela la solidarité et c'est le fond de la social-démocratie que mon parti défend. (*Applaudissements nourris*).

L'autre aspect sur lequel je récusé mon ami DAH, c'est qu'on ne peut pas instituer un impôt censitaire au Burkina. S'il y a un vote censitaire ici, je crains que certains partis ne disparaissent et qu'on remette le peuple à la remorque des riches. Au 21^e siècle, le peuple burkinabè n'acceptera jamais d'être à la remorque des plus aisés parce que nous sommes quand même dans un pays où 90% vit dans une pauvreté de masse et vous savez que dans notre pays, c'est 1% de la population qui détient 90% du PIB ; donc, ce déséquilibre ne permet pas d'aller dans ce sens.

Par rapport à la taxe sur les véhicules, je trouve effectivement qu'il faut abaisser le niveau de 13 chevaux à 5 ou 7 ; on verra mais, il y a une autre dimension par rapport à l'importation des véhicules au-delà des recettes fiscales. Dans la sous-région, la plupart des pays ont limité l'importation des véhicules à 8 ou 10 ans d'âge. Aujourd'hui, notre pays est devenu un cimetière des carcasses ; toutes les vieilles carcasses qu'on importe d'Europe sont balancées des ports des pays côtiers vers le Burkina Faso.

Au Burkina Faso, on importe les véhicules de seconde main ; ils ont généralement 3 à 6 mois de fonctionnement et après, c'est le tôlier qui rabote. En outre, la pollution et les accidents de routes augmentent. Chaque année, on déplore des morts en grand nombre sur nos routes à cause entre autres -je dis bien entre autres- de ces véhicules que je ne qualifierai même pas de dépassés ; on devrait les mettre au cimetière, mais le Burkina est une destination. Je pense qu'il nous faudrait à la reprise, proposer une loi pour interdire l'importation des véhicules de plus de 10 ans d'âge au Burkina. Il nous faut cela.

M. Noufou OUEDRAOGO (ADF/RDA)

(Intervention hors micro)

Monsieur le Président !

Je suis le président des vendeurs de véhicules au Burkina Faso. Nous avons interdit que les véhicules de 15 ans ne rentrent au Burkina Faso... ***-des murmures dans la salle-***

Le Président

Bien !

Mais nous allons revoir cette décision ; il faut que la représentation nationale prenne ses responsabilités pour s'aligner sur les normes dans les pays de l'UEMOA au moins. Il ne faut pas qu'un véhicule importé au Sénégal soit renvoyé au Burkina parce qu'il a 12 ans et que les Sénégalais n'en veulent pas ou un véhicule de 20 ans envoyé au Bénin et dont la destination finale est le Burkina Faso. ***(Intervention hors micro du député Noufou OUEDRAOGO).***

Mais, c'est ainsi ! Aujourd'hui, ce sont des cercueils roulants qu'on a dans nos capitales et sur nos routes. Il ne faut pas se leurrer, il y a des taxis ici en ville qui ont plus de 40 ans d'âge. Vous les empruntez et vous voyez le goudron filer sous vos yeux. Il nous faudrait entamer des débats avec les organisations syndicales et que le gouvernement prenne les dispositions -je crois que c'est déjà fait dans le budget passé- pour permettre le renouvellement du parc automobile. Il faudrait que le gouvernement discute avec les syndicats des taxis, des

propriétaires des taxis pour que notre parc automobile dans ce secteur soit renouvelé. Et donc, il nous appartient de le faire à la session ordinaire.

Maintenant, sur la taxe sur les jeux du hasard, pour ma part, je suis musulman ; à défaut d'interdire ces jeux de hasard qui relèvent du « Haram » (*Rires de l'assistance*), il faut les taxer fortement, parce que les casinos et certains jeux du hasard embarquent notre jeunesse dans des pratiques de pays repus. Et je ne suis pas sûr que le budget national, à l'heure actuelle, engrange quelque chose d'important avec les taxes proposées, pendant qu'on détruit notre jeunesse. Je crois qu'il faut revoir la loi : soit, nous mettons des taxes et des impôts très lourds, soit, on interdit purement et simplement ces maisons qui dénaturent parce qu'en Afrique et dans notre pays particulièrement, nos traditions ne sont pas à ces jeux du hasard qui sont des lits de délinquance, de blanchiment d'argent et ouvrent la voie à beaucoup d'autres conditions.

Donc, je demande aux honorables députés de réfléchir sur des propositions de loi, pour qu'on revienne sur ces principes. En effet, ces maisons de hasard créent non seulement beaucoup de problèmes à notre économie parce que c'est un circuit d'évasion fiscale, mais c'est aussi une porte ouverte à la délinquance juvénile. Je pense donc qu'il nous appartient en tant que représentation nationale nous-mêmes, de faire des propositions de loi pour harmoniser tous ces aspects de la vie nationale.

Maintenant, madame le ministre, je voudrais vous féliciter pour ce qui est de la loi rectificative des finances, parce que vous avez pris en compte la loi 081 et je marche sur la langue du député TAMBOURA Ousséni. Il faudrait qu'à travers cette loi, nous liquidions définitivement l'incidence financière de la loi 081, que ce soit des salaires, des indemnités et tous les autres aspects liés à cette loi 081 pour la paix sociale et aussi pour préparer une rentrée convenable afin de permettre au gouvernement de travailler dans la sérénité au profit des populations. Nous ne voudrions donc pas qu'au sortir de cette session extraordinaire, on entende que le gouvernement est aux prises avec les syndicats parce que la loi 081 n'aurait pas été respectée intégralement par rapport aux engagements. On vous demande de prendre toutes les mesures pour que cette deuxième loi règle définitivement la question et que nous ne soyons pas obligés de rechercher des compléments, ce qui pourrait créer des crises çà et là.

Donc, honorables députés, si vous en convenez, je vais suspendre la séance pour 15 minutes, pour permettre au gouvernement de revenir avec des réponses et je vous demande de ne pas vous éloigner ; c'est 15 minutes, ce n'est pas 20 minutes.

Je vous remercie.

La séance est suspendue.

*(La séance suspendue à 11 heures 21 minutes est reprise
à 11 heures 43 minutes)*

Le Président

La séance est reprise !

-Brouhaha dans la salle-

S'il vous plait, la séance est reprise.

Nous allons passer la parole à la commission dans un premier temps et par la suite au gouvernement.

La commission a la parole.

M. Tibila KABORE

Président de la COMFIB

Merci Monsieur le Président.

Je crois que l'essentiel des questions est directement adressé au gouvernement.

Je voudrais tout simplement dire que l'amendement proposé par le député DAH Nicolas nous a été transmis quand nous avons adopté notre rapport. C'est lorsque le rapport a été déposé que nous avons reçu l'amendement du député DAH Nicolas. En conséquence la commission ne s'est pas prononcée sur cet amendement. Toutefois, j'ai produit le même amendement au gouvernement pour qu'il se prépare à y répondre.

Donc nous allons passer la parole au gouvernement pour répondre à cet amendement.

L'essentiel des questions comme je l'ai dit a été adressé au gouvernement, sauf la question du député ZERBO avec laquelle je vais me risquer quand même à une réponse pour ce qui concerne la loi de finances rectificative. Il se demande si la loi rectificative n'a pas été faite dans la précipitation et s'il n'y aura pas une autre loi de finances rectificative.

Je ne suis pas le gouvernement mais les lois de finances rectificatives peuvent intervenir à tout moment. Quand le réaménagement qui est proposé ne relève pas du ressort du règlement, le gouvernement est obligé de venir à l'Assemblée pour faire adopter une loi de finances rectificative.

Dans ce sens, cette année, il serait logique même qu'on puisse aller à 3 lois de finances rectificatives :

- la première pour l'ajustement, compte tenu du gouvernement qui a été composé après l'adoption de la loi de finances et dont les dénominations ne concordent pas ; pour pouvoir exécuter, il fallait bien qu'on ajuste. Cela a justifié une première loi de finances rectificative ;
- la deuxième loi de finances rectificative, à notre sens et selon la maturité, devrait concerner l'impact du programme national de développement économique et social dans une loi de finances ;
- enfin, c'est qu'à l'exécution, on se rend compte qu'il y a des recettes qui ne peuvent pas être recouvrées ou qui seront recouvrées à un faible taux et qu'il y a des crédits qui ne peuvent pas être exécutés et qui peuvent être réutilisés à d'autres fins. Cela justifierait une troisième loi de finances rectificative.

Donc, à la date d'aujourd'hui, deux lois de finances rectificatives ne sont pas de trop. Le gouvernement pourra répondre à la question de savoir s'il y aura une troisième loi de finances rectificative.

Merci.

Le Président

Merci à la commission.

La parole est au ministre des finances pour répondre aux préoccupations des honorables députés.

Madame le ministre, vous avez la parole.

Mme Rosine Hadizatou COULIBALY/SORI

Ministre de l'Economie, des finances et du développement

Merci Monsieur le Président.

Honorables députés,

Je voudrais vous remercier pour les réactions suite à la présentation de la loi des finances rectificative n°2 ; je partage effectivement le premier commentaire qui a été fait par le Président de la COMFIB.

En réalité, à tout moment, on peut faire un ajustement de son budget. C'est comme le budget familial ; vous avez une ambition au départ, vous vous rendez compte que vous avez eu moins de ressources ou un peu plus et vous ajustez vos

dépenses en conséquence. C'est vraiment la philosophie et il n'y a pas de limite à cela du point de vue du budget en tout cas.

Maintenant, comme il l'a dit, la première loi, c'était pour nous permettre de démarrer avec tout le changement institutionnel, mais chemin faisant, nous avons pu voir effectivement comment les choses se réalisaient et on a décidé donc d'introduire une loi de finances rectificative.

S'agissant de la prise en compte de la loi 081, je voudrais ici dire qu'avec cette loi LFR2, toutes les implications de la loi 081 sont prises en compte. Maintenant, il faut faire la différence entre la loi 081 et les avancements qui n'ont rien à voir avec cette loi. Vous avez vécu dans ce pays où certaines fois, c'est cinq ou six ans après que les avancements sont observés. Donc, c'est une autre question qui sera effectivement apurée au fur et à mesure.

S'agissant des mesures nouvelles, on a déjà dit qu'il y a eu effectivement des mesures nouvelles qui ont été prises et c'est pour cela que nous avons prévu un certain nombre de mesures nouvelles -ce n'est pas cavalier, avec tout le respect Monsieur le Professeur- en attendant la refonte du code général des impôts. C'est parce qu'on s'est rendu compte effectivement que la réforme du code général des impôts prendra du temps -et les équipes sont en train d'y travailler- que nous avons pensé qu'il était important, de la même manière que nous avons prévu les dépenses et les ambitions au niveau du budget 2016, que nous essayions de voir les innovations introduites au niveau de certains impôts pour compléter finalement les recettes attendues pour exécuter le budget. C'est pour cela qu'il y a eu des propositions concernant les jeux de hasard, les boissons alcoolisées, la taxe foncière, etc. mais ce n'est pas la règle. Ce n'est même pas l'exception mais c'est parce que la situation nous l'impose et je voudrais votre compréhension là-dessus.

En ce qui concerne la taxe de biens de mainmorte, elle s'applique en réalité aux sociétés anonymes. Je le redis, elle s'applique aux sociétés anonymes. C'est ce qui fait la différence avec la nouvelle taxe sur les propriétés bâties et non bâties qu'on vient d'introduire.

Concernant les impôts sur la propriété foncière et sur la fortune -la propriété immobilière aussi est un élément de fortune ainsi que les actions dans des entreprises et les revenus dans les comptes en banque- je serais vraiment heureuse avec le député qui a soulevé cette question très importante de travailler avec lui. Si vous voulez venir avec une proposition de loi, ce sera volontiers que nous travaillerons ensemble puisqu'en matière de loi, l'initiative peut venir du gouvernement ou de l'Assemblée. Donc, on sera vraiment heureux de voir que les représentants du peuple viennent avec des propositions dans ce sens.

Sur la question de la date d'effet, pour cette année, effectivement, nous avons souhaité qu'exceptionnellement, la date d'effet soit effectivement le 30 octobre, parce que nous n'avons pas de ressources sur lesquelles devraient être adossées les différentes dépenses. Et parmi les dépenses, il n'y a pas seulement la loi 081 ; vous avez vu qu'il y a aussi un accroissement des sommes pour l'absorption de la dette intérieure. Nous avons budgétisé au départ 20 milliards dans la première loi sur les 35 et actuellement, nous avons voulu compléter avec votre soutien bien sûr avec 10 milliards pour porter le montant à 30 milliards. J'en profite d'ailleurs pour répondre à la question sur la dette dite régulière et irrégulière.

Régulière signifie que la dette a suivi effectivement tous les processus de contractualisation. Irrégulière en ce sens que certaines fois, le travail a été réalisé par les prestataires ou fournisseurs. C'est pour cela que nous avons prévu un plan d'apurement. Si malheureusement, une autorité a signé un contrat avec un prestataire ou un fournisseur donné sans avoir fait respecter les procédures qu'il faut, nous pensons que si l'intéressé a fait le travail en bonne et due forme, que le travail a été réceptionné, on devrait pouvoir le payer.

Et cette dette irrégulière a d'ailleurs été recensée par l'ASCE qui dit que c'est une dette due. On suppose donc que l'ASCE a vérifié et nous vérifierons à notre niveau encore pour qu'en 2017, nous puissions effectivement payer pour ceux et celles qui ont rendu des services et qui n'ont pas été payés.

Concernant la question de la taxe sur les jeux de hasard, je voudrais effectivement remercier le député qui a posé cette question, mais il faudrait noter qu'au niveau du code des impôts et à l'article 371 sexies -en fait sixième- c'est pour éviter la confusion entre les deux impositions que le projet qui vous est soumis prévoit l'appellation « retenue à la source libératoire ».

Il faut faire la différence entre ce qui est payé par les détenteurs des instruments ou des jeux de hasard, qui sont des entrepreneurs et celui ou celle qui joue et qui doit aussi payer parce que c'est un revenu qui est réalisé et nous pensons qu'on peut retenir effectivement à la source. Si l'intéressé gagne par exemple un million dans le jeu, il laisse en même temps la partie qui doit revenir à l'Etat et il encaisse la différence. Nous pensons que c'est effectivement une modalité qui est plus simple que de demander au joueur d'encaisser pour venir payer ce qu'il doit par la suite. L'idée est de demander que ce soit retenu à la source. Dès la réalisation du revenu, le paiement doit intervenir.

Il y a la question sur l'équilibre du budget... (*Chuchotements dans la salle*). Excusez-moi honorable, j'ai mal répondu peut-être ?

Le Président

Non, allez- y, continuez.

Mme Rosine Hadizatou COULIBALY/SORI

Ministre de l'Economie, des finances et du développement

Merci.

Il y a la question de l'équilibre du budget ; bien sûr un budget, c'est revenus et dépenses. Vous allez voir effectivement dans le mode de financement que nous avons de ressources propres parce que l'équilibre budgétaire est d'ailleurs constitutionnel. Il y a des ressources propres et il y a aussi d'autres ressources qu'on mobilise, par exemple en utilisant l'emprunt obligataire, c'est prévu aussi. Le budget est équilibré parce que nous avons anticipé sur les moyens de financements, sinon vous avez vu qu'il y a un gap de financement et donc on recherche effectivement des financements complémentaires.

Je voudrais terminer par la question de l'imposition des véhicules de grosse cylindrée -13 chevaux- ; il y en a qui ont proposé moins. En fait, mon avis est partagé par rapport à la question, parce que nous pensons que l'impôt doit traduire une politique du gouvernement. Si nous voulons une politique juste, on observe que ce sont les personnes qui ont le plus de ressources qui utilisent les voitures de grosse cylindrée et c'est normal que ces personnes payent ; on pense que c'est une question de justice sociale. Maintenant, ceux qui n'ont pas le choix, qui ont 4 enfants qu'il faut amener à l'école et qui achètent des voitures parce qu'ils pensent que ce n'est pas possible de le faire à moto, est-ce qu'on va les taxer au même niveau ? Je crois que c'est cette question que l'on doit se poser.

Par contre, il y a aussi la question de la pollution ; c'est vrai qu'avec les vieilles voitures, il y a de la pollution environnementale et autre. Il faut envisager par exemple d'accorder des facilités pour encourager les gens à détenir des voitures moins âgées. Ici, en fait, on est réputé être un pays à vélo et il faut encourager tout le monde à pédaler. C'est encore mieux pour la santé que d'utiliser d'ailleurs des motos (*Rires de l'assistance*). Oui, vous et moi, je pense que ce serait aussi une bonne idée de nous encourager à utiliser le vélo et ainsi, il y aura moins de consommation d'énergie, moins de pollution et moins d'accidents. Et j'aimerais peut-être qu'on en arrive à cela. J'ai l'impression qu'il y a un désaveu ou bien c'est un... (*Chuchotements dans la salle*).

Monsieur le Président, j'espère que ce n'est pas un désaveu.

Je voudrais vraiment remercier l'auguste assemblée pour l'écoute et je me tiens à votre disposition pour terminer en disant que par rapport aux véhicules, le service des douanes nous a donné les statistiques d'importation des véhicules. Il y en a plus de 35 000 et ils ont donc pensé que ce serait vraiment raisonnable de tabler sur 5 000 véhicules pour commencer, pour des recettes attendues de 2 milliards, mais chemin faisant, on va ajuster.

Je vous remercie. (*Applaudissements nourris*)

Le Président

Merci madame le Ministre.

Vous pouvez vous asseoir. Le vélo sera imposé uniquement à Fada et environs. (*Rires et commentaires des députés*)

Bien ! Maintenant, j'appelle au vote de la loi.

Nous avons quinze articles et nous allons prendre article par article.

Nous avons maintenant 125 votants avec une arrivée tardive au lieu de 124.

Bien ! Les visas.

Il y a un doigt ? Oui ?

(Echanges entre le Président et quelques députés au sujet des déclarations des groupes parlementaires.)

Avant de passer au vote de la loi générale, je vais vous passer la parole.

Un intervenant hors micro

C'est trop tard.

Le Président

Ah bon ? Vous voulez donner des consignes de vote avant ?

Mais vous devez donner ces consignes dehors, pas ici. Mais si vous en convenez avec moi, je peux vous laisser prendre la parole par groupe parlementaire.

Le groupe parlementaire UPC.

Allez-y ! Et je demande à ce que vous soyez succinct. Pas plus de deux minutes.

M. Alitou IDO

Président du groupe parlementaire UPC

Excellence Monsieur le Président,
Mesdames et messieurs les membres du gouvernement,
Honorables collègues,

Permettez-moi de rappeler que le gouvernement a soumis dans l'urgence en avril dernier un projet de loi de finances rectificative...

Le Président

On ne vous entend pas ?

M. Alitou IDO

Président du groupe parlementaire UPC

...un projet de loi de finances rectificative pour opérer des modifications de certaines dispositions du budget initial de l'Etat, gestion 2016 voté par le CNT en décembre 2015 aux motifs ci-après :

- le budget initial a été élaboré sur la base des axes de la SCADD selon le gouvernement ;
- l'opérationnalisation du plan national de développement économique et social du Président en cours de conception nécessite une revue de la loi de finances initiale ;
- la nécessité de prendre en compte l'incidence financière de certains engagements pris sous la transition ;
- le recensement général prévu en 2016 ;
- les mesures urgentes pour l'apurement de la dette intérieure en vue de relancer l'activité économique ;
- la nouvelle configuration du gouvernement ;
- la prise en charge de la question sécuritaire ;
- et le renforcement de certains programmes prioritaires existants.

Voilà donc les raisons évoquées en son temps par le gouvernement.

Après examen dudit projet de loi de finances rectificative gestion 2016, le groupe UPC avait décidé de voter « abstention » lors de son adoption en séance plénière, le 19 avril 2016. Cette décision de vote avait été motivée par les considérations suivantes :

- la précipitation avec laquelle le gouvernement a introduit le projet de loi de finances rectificative au parlement n'a pas convaincu le groupe parlementaire de la sincérité de ses prévisions ;
- le plan national de développement économique et social annoncé brillamment a été curieusement ignoré ;
- le projet de loi de finances n'a pas été accompagné de note sur les évolutions de la situation économique, financière et budgétaire justifiant les dispositions qu'il comporte ainsi que les retombées (taux de croissance, emplois créés, dette intérieure, coût de la devise de référence, cours de l'or, du coton, etc.).

Le groupe parlementaire UPC ne sera pas non plus un acteur majeur qui assurerait l'exécution de cette loi de finances, il va sans dire.

Au bout de trois mois environ d'exécution de la première loi de finances rectificative, le gouvernement revient avec une deuxième loi de finances pour prendre en compte dit-on, de nouveaux besoins et des perspectives de nouvelles ressources. L'examen de cette loi de finances appelle les observations suivantes de notre part :

- l'innovation fiscale relative à la taxe foncière des propriétés bâties et non bâties avait été rejetée par le parlement en avril 2016 car la mise en œuvre de telles mesures fiscales nécessiterait un fichier cadastral, informatisé fiable, hélas non encore disponible. En effet, l'opposition dans son ensemble avait estimé entre autres que pour être efficace, cette loi devrait faire l'objet de débats très larges au sein du peuple notamment, dans les provinces, ce qui permettrait de prendre en compte les inputs des exécutifs locaux. Par ailleurs, ces mesures ne sont efficaces que dans un environnement de relance économique effective où le moral des agents économiques est au beau fixe.

Autres observations du présent projet de loi :

- le faible taux d'absorption des crédits alloués pose un problème de performance budgétaire ;
- l'insuffisance criarde de relance économique, seulement dix milliards y sont consacrés dans ce projet de loi, soit un total de trente milliards à date ;
- la faible maîtrise des dépenses publiques ;

- des décrets d'avances pris, alors que les dépenses étaient connues avant la première loi de finances rectificative ;
- le relèvement de la taxe sur la bière. Ce relèvement du reste ne figure pas dans l'exposé des motifs ni dans le projet de loi transmis aux commissions. C'est un amendement introduit seulement le 19 juillet par le gouvernement, quasiment sur la pointe des pieds.

Gouverner, c'est prévoir. La dernière loi de finances rectificative date du 19 avril dernier, soit 97 jours entre les deux lois pratiquement 100 jours ; faut-il une loi rectificative tous les 100 jours de gouvernance de la majorité ?

Au regard de ce qui précède, le groupe parlementaire UPC décide de voter « abstention » pour cette deuxième loi de finances rectificative, gestion 2016.

Je vous remercie.

Le Président

Bien ! Merci, vous avez été assez long.

Le groupe Burkindlim a la parole.

M. Halidou SANFO

Membre du groupe parlementaire Burkindlim

Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,
Mesdames les membres du gouvernement,
Honorables députés,

Le 26 décembre 2015, le Conseil national de la transition adoptait la loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, gestion 2016. Ce budget a été élaboré et adopté sur la base de la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD) qui est un référentiel de développement du gouvernement précédent. Le budget étant la traduction chiffrée d'un programme politique, il était nécessaire qu'avec l'avènement du nouveau gouvernement chargé d'exécuter le programme du Chef de l'Etat, que celui-ci connaisse quelques réaménagements, d'où le présent projet de loi de finances rectificative soumis au vote de notre auguste Assemblée.

Honorable députés,
Mesdames et messieurs,

Le groupe parlementaire Burkindlim a analysé avec une attention particulière le budget rectificatif, gestion 2016. Les différentes annulations et ouvertures sont de nature à prendre en compte les besoins essentiels de nos populations. Nous prenons par exemple l'allocation des ressources suffisantes pour régler définitivement les effets induits de la loi 081-2015/CNT du 24 novembre 2015, ensuite l'apurement d'une partie de la dette intérieure, l'acquisition du matériel pour la lutte contre le terrorisme, etc.

Honorable députés,
Mesdames et messieurs,

Au regard de la pertinence du présent projet de loi de finances sur les plans politique, économique et social pour permettre au gouvernement de se mettre au service des populations, notre groupe parlementaire appelle à voter pour la loi de finances rectificative de la loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, gestion 2016.

Je vous remercie.

Le Président

Le groupe parlementaire Paix, justice et réconciliation.

M. Zilma François BACYE

Membre du groupe parlementaire PJRN

Excellence Monsieur le Président,
Mesdames les ministres,
Mesdames et messieurs les Présidents de commissions et des groupes parlementaires constitués,
Honorables députés,

Mesdames et messieurs,

Le vote de la deuxième loi de finances rectificative pour l'exécution du budget de l'Etat, gestion 2016 est un moment très important de la vie d'une nation en ce qu'elle est une occasion pour le législateur de réajuster le budget pour tenir compte des exigences du moment, notamment les nombreux besoins pressants de nos braves populations dont les espoirs sont tournés en ce moment vers la représentation nationale.

Comme indiqué dans l'exposé des motifs du gouvernement, cette deuxième loi de finances rectificative répond à l'impératif de nouveaux besoins, aux perspectives de nouvelles ressources, ainsi qu'à l'effet de permettre des décrets d'avances et le réajustement nécessaire pour le reste de l'année 2016. On ne peut

douter de l'intérêt d'un tel exercice, non seulement pour les députés que nous sommes, mais également pour les populations qui nous ont votés.

Une observation rapide de cette deuxième loi de finances rectificative fait les constats suivants :

- les recettes totales sont estimées 1 945 212 694 000 francs contre 1 611 911 518 000 francs pour la première loi de finances rectificative, soit une hausse d'une valeur relative de 20,68%
- les dépenses globales sont estimées à 1 945 212 694 000 francs contre 1 914 321 700 000 francs, pour la première loi rectificative, soit une hausse en valeur relative de 1,61%.
- l'épargne budgétaire est estimée à 59 593 533 000 francs en 2016 contre 50 374 522 000 francs, pour la première loi rectificative, soit une hausse de 26,30%.

L'analyse de ces affectations budgétaires et les raisons justifiant la nécessité de l'adoption d'une loi de finances rectificative, le groupe parlementaire Paix, justice et réconciliation nationale, renouvelant son attachement à la réduction de la pauvreté, à la prise en compte des besoins essentiels des populations et à la redistribution équitable des fruits de la croissance et à la paix sociale appelle les observations principales suivantes.

Le groupe se réjouit de certaines dispositions du budget telles que :

- la prise en compte de la loi 081 ;
- la recherche de l'apurement partiel de la dette intérieure ;
- l'effort substantiel d'accroissement des recettes par des mesures fiscales ;
- l'augmentation du budget de la défense et de la sécurité, signe de prise en compte des problèmes sécuritaires aigus que traverse notre pays.

Cependant, le groupe parlementaire Paix, justice et réconciliation nationale déplore ce qui suit :

- à notre entendement, une loi de finances même rectificative, doit être élaborée dans une vision à long terme. On comprend difficilement le manque d'ambition de ce budget, dit équilibré, qui cache de nombreuses insuffisances. Autrement dit, il s'agit pratiquement d'un budget de fonctionnement car les investissements demeurent faibles 27%,

- les prévisions pour l'opérationnalisation de la loi 081 et les autres aspects sociaux sont insuffisants pour couvrir tous les besoins des salariés.

Le groupe note que les dépenses dites prioritaires sont des dépenses de fonctionnement qui manquent de justifications convaincantes.

Le groupe parlementaire PJRN retient que toute programmation budgétaire doit avoir pour socle un aspect particulier mis sur les différents mécanismes de la relance économique qui permet après une réalisation, une répartition juste des fruits de la croissance afin de réduire considérablement la pauvreté.

Pour ce qui concerne les mesures fiscales, le groupe note que l'imposition de la contribution financière sur les propriétés bâties et non bâties n'est pas opportune.

Le groupe avait à l'occasion de la première loi de finances, recommandé une sensibilisation préalable de tous les acteurs concernés.

Le groupe estime que le pays sort d'une crise socio-politique qui a aggravé la pauvreté des populations et sans un travail préalable et sans un travail en amont, l'application de cette taxe serait un fardeau supplémentaire pour les populations.

Le foncier est un domaine très sensible dans nos villes et nos campagnes si bien que toute réglementation requiert au préalable une étude d'impact afin d'éviter les conflits graves connus par ce pays.

Ainsi donc, par rapport à ce qui précède et par rapport à notre ferme attachement à la réduction de la pauvreté comme garantie d'une paix sociale dans notre pays, en attendant de voir réalisées les mesures envisagées dans le cadre de la loi de finances rectificative et surtout la prise en compte de nos observations, le groupe parlementaire PJRN décide de voter abstention.

Je vous remercie.

Le Président

Le groupe parlementaire CDP.

M. Alfred SANOU

Président du groupe parlementaire CDP

Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,

Mesdames les membres du gouvernement,
Chers collègues députés,

La séance plénière que nous tenons ce matin est appelée à voter le deuxième projet de loi relatif à la loi de finances rectificative de la loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, gestion 2016.

Avant de venir au sujet, le groupe parlementaire CDP voudrait d'abord condamner l'interdiction de voyager faite à deux de nos camarades (*rires dans la salle*) qui se trouvent être les dirigeants de notre parti, en dehors de toute décision judiciaire matérialisée par leur débarquement par deux fois de l'avion qui devait les transporter à Abidjan. Le groupe parlementaire CDP voudrait ici, signifier que la volonté manifeste d'humilier des adversaires politiques ne saurait être un programme de gouvernement.

Fort heureusement, les choses sont rentrées dans l'ordre. C'est le lieu pour nous de saluer la sagesse du Président du Faso qui a su apporter une solution satisfaisante à ce dossier.

Sur la situation politique nationale, notre groupe parlementaire ne peut manquer l'occasion de s'indigner de ce qu'une dizaine de nos camarades politiques croupissent encore et toujours dans les geôles des maisons d'arrêt et de correction. (*Chuchotements dans la salle*) Cette situation est incompréhensible et inacceptable dans un Etat de droit, dans la mesure où ces personnes ne savent même pas jusque-là ce qui leur est reproché.

Le Président

S'il vous plait, écoutons le CDP. C'est leur droit de parole.

M. Alfred SANOU

Président du groupe parlementaire CDP

Merci Monsieur le Président.

Ces personnes attendent désespérément d'être jugées ou d'être libérées, si aucune charge ne pèse sur elles.

Au plan sécuritaire, la situation ne s'est guère améliorée depuis le début de l'année. A cet effet, nous encourageons le gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité à chaque Burkinabè sans exception, afin que chacun apporte sa contribution à la construction de la nation.

Excellence Monsieur le Président,
Mesdames les membres du gouvernement,
Chers collègues,

A propos de la loi de finances, voici l'analyse du groupe CDP :

La situation socio-économique de notre pays est un sujet majeur de préoccupation pour les Burkinabè et notre groupe parlementaire s'en inquiète. Il est urgent d'y apporter les réponses idoines par des mesures vigoureuses de relance de l'économie et le projet de loi de finances rectificative, de notre point de vue, est censé constituer cette réponse.

Pour ce faire, il était important que l'accent soit mis sur le règlement de la dette intérieure, pour permettre à nos opérateurs économiques, acteurs importants de création de la richesse nationale, de jouer pleinement leur rôle d'agents économiques.

Il en est de même pour le monde paysan pendant cette campagne agricole. Le gouvernement doit leur apporter l'accompagnement nécessaire pour encourager une production agricole accrue, qui apporte une part importante dans la formation brute du capital.

Ces deux préoccupations, parmi tant d'autres défis économiques, représentent aux yeux de notre groupe, une urgence absolue des mesures prioritaires qui devraient être envisagées dans ce deuxième projet de loi de finances rectificative à la loi de finances portant budget de l'Etat, gestion 2016.

Or que constatons-nous ?

Pour un montant de 75 000 000 000 de francs CFA de dette intérieure, seul un montant cumulé de 30 000 000 000 sont inscrits dans les deux lois de finances rectificatives à la loi de finances portant budget de l'Etat, gestion 2016, soit 40% du portefeuille en valeur relative.

En ce qui concerne le secteur agricole, notre analyse fait ressortir un montant de 131 422 056 000 de francs CFA alloué à ce secteur, soit 6,87% du budget en valeur relative.

En ce qui concerne les ressources, ce projet de loi de finances rectificative a ramené la modification du code général des impôts, en créant une taxe sur les propriétés bâties et non bâties. Sans contester l'opportunité d'une telle taxe qui va procurer des ressources supplémentaires afin de soutenir l'action municipale et régionale, mon groupe estime, comme lors des discussions que nous avons eues

pour la première loi de finances rectificative, qu'il faille l'inscrire plutôt pour la loi de finances, gestion 2017 afin de permettre aux régies de recettes chargées de la collecte de prendre les mesures nécessaires, notamment la mise en place du cadastre urbain. Nous ne comprenons donc pas cette précipitation qui va engendrer des difficultés objectives pour la collecte de la taxe pour compter du 1^{er} septembre 2016.

Nous disons également, qu'il faut observer la prudence dans la mise en œuvre de cette taxe afin d'éviter de soumettre les contribuables à une double taxation c'est-à-dire la taxe de résidence et la taxe sur les propriétés bâties et non bâties.

Monsieur le Président,
Chers collègues,

A la lumière de cette analyse, mon groupe a la conviction que la mise en œuvre de ce projet de budget ne contribuera ni à la relance de l'économie, encore moins à l'accélération de la croissance économique, ni à la lutte contre la pauvreté, ni à la promotion de l'emploi, notamment les emplois-jeunes et l'emploi des femmes. Il ne comporte pas non plus de mesures crédibles de renforcement de la sécurité.

En raison de tout ce qui précède, le groupe parlementaire CDP opte pour l'abstention au vote de ce projet de loi de finances rectificative, portant loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, gestion 2016.

Je vous remercie !

Le Président

Merci.
Le groupe parlementaire MPP.

M. Sayouba OUEDRAOGO

Deuxième Vice-président du groupe parlementaire MPP

Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,
Mesdames les ministres,
Honorables députés,
Mesdames et messieurs,

En introduction de mon propos, permettez-moi de remercier les collègues commissaires de la commission en charge du budget pour la qualité de leur travail.

En effet, l'examen et le vote de la loi de finances constitue toujours un moment fort dans la vie de tout parlement, car il s'agit de décider de l'affectation des ressources publiques dans les différents domaines de la vie nationale.

En nous acquittant de ce devoir, nous ne devons être guidés que par une seule préoccupation : celle de la prise en compte des intérêts fondamentaux de notre peuple.

Notre satisfaction va également à l'endroit du gouvernement qui s'active à répondre aux attentes de nos populations, lesquelles sont très énormes et très pressantes, au regard de la situation sociale et économique non reluisante, occasionnée par les événements malheureux qu'a connus notre pays depuis 2014.

Honorables députés,

Les limites objectives du potentiel économique de notre pays nous imposent de prioriser nos besoins et les choix opérés par le gouvernement, dans le cadre du présent projet de loi de finances rectificative, nous semblent judicieux et sont en phase avec les besoins actuels de notre peuple.

C'est pourquoi, nous nous inscrivons en faux contre un certain courant politique irréaliste, qui pense que tout peut être satisfait ici et maintenant.

Le gouvernement, de notre point de vue, est en train de donner le meilleur de lui-même pour sortir notre peuple de la situation économique et sociale peu prospère dans laquelle nous nous trouvons.

Monsieur le Président,
Chers collègues,

Il est donc particulièrement important que l'issue de ce vote ne soit pas basée uniquement sur nos clivages politiques sur la pertinence des choix opérés par le gouvernement en ce qui concerne l'affectation des ressources.

Il vous souviendra que la loi de finances initiale, adoptée sous la transition n'avait pas pris en compte les énormes engagements que le gouvernement de la transition avait lui-même pris.

Cette situation a contraint le gouvernement actuel à procéder à la prise d'une première loi de finances rectificative pour budgétiser ces engagements tout en prenant en compte le programme quinquennal du Président du Faso, Son Excellence Roch Marc Christian KABORE.

Le présent projet de loi de finances rectificative, deuxième de l'année, fait suite à la nécessité d'opérer des ajustements apparus lors de l'exécution de la première loi de finances rectificative.

Ces ajustements portent essentiellement sur des ouvertures de recettes estimées à 333 301 176 000 francs CFA.

C'est le lieu pour nous de saluer l'effort du gouvernement et particulièrement les différentes régies de recettes dans la mobilisation des ressources.

Ils portent également sur des annulations et des ouvertures de dépenses, dont certaines ont été prises par décrets d'avances.

Ces décrets d'avances sont relatifs à l'organisation des élections municipales et à l'apurement des arriérés liés à la restauration des étudiants.

En récapitulatif, Monsieur le Président, Chers collègues, Selon le rapport de la COMFIB, les grandes masses du projet de loi de finances rectificative du budget de l'Etat, gestion 2016 se présente comme suit :

- ✓ Total des annulations des crédits : 56 717 680 736 FCFA,
- ✓ Total des ouvertures des dépenses : 87 608 669 736 F CFA.

Et en définitive, le budget de l'Etat, gestion 2016 se chiffre tant en ressources qu'en dépenses à 1 945 212 694 000 francs CFA.

Les ajustements opérés permettent d'apurer une partie de la dette intérieure pour permettre à nos entrepreneurs de relancer leurs activités.

Ils répondent également au souci d'améliorer les conditions de vie et de travail de nos fonctionnaires, exprimé dans la nouvelle loi sur le statut de la fonction publique au Burkina Faso.

Par ailleurs, ils permettent d'engager dans les meilleurs délais, les grands projets d'investissements, en corrélation avec l'adoption dans cette même salle, par une majorité confortable, de la loi sur l'allègement de conditions de mise en œuvre des projets et programmes de développement.

Cette dernière permettra sans doute la mise en œuvre efficace du présent projet de loi.

Aussi, les nouvelles dispositions fiscales contenues dans le présent projet de loi, contribueront à asseoir une imposition juste sur le patrimoine foncier national en vue d'aboutir à une meilleure maîtrise de ce patrimoine, en attendant la mise en place d'un cadastre fiscal.

Quant aux autres taxes, elles répondent à la nécessité pour notre pays, non seulement de se conformer aux dispositions communautaires mais aussi d'améliorer le niveau de recouvrement des recettes tout en comptant sur nos propres forces.

Monsieur le Président,
Chers collègues,

En somme, le présent projet de loi prend en compte les préoccupations fondamentales, légitimes et pressantes de notre peuple burkinabè.

C'est pourquoi, le groupe parlementaire « Mouvement du peuple pour le progrès », agissant toujours dans l'intérêt supérieur de la nation et résolument engagé en faveur du développement économique et social de notre pays, votera en faveur de ce projet de loi de finances rectificative du budget de l'Etat, gestion 2016.

Il invite par conséquent chaque député, en toute âme et conscience, à se départir de toute considération politicienne et de toute opposition de principe, pour se prononcer en faveur du présent projet de loi.

(Applaudissements nourris).

Je vous remercie !

Le Président

Merci.

Merci aux groupes parlementaires, ceux qui s'abstiennent ou ceux qui sont pour ; nous allons passer maintenant au vote de la loi article par article en commençant par les visas.

Je vous rappelle qu'il y a 15 articles à voter.

Les visas.

Ceux qui sont contre : 00

Ceux qui s'abstiennent :

Comptez rapidement s'il vous plaît.

S'il vous plaît, suivez le décompte. Je reprends : (*Chuchotements dans la salle*). S'il vous plaît.

Nous sommes aux visas.

Ceux qui sont contre : 00

Ceux qui s'abstiennent : 00

Ceux qui sont pour : 125

Bon ! Tout le monde est d'accord pour les visas, donc 125 votants.

Les visas sont adoptés.

Article 1

Ceux qui sont contre : 00

Ceux qui s'abstiennent : 47

Ceux qui sont pour :

Faites vite et vous me donnez le résultat, laissez le secrétariat faire son travail.

Bien ! Donnez-moi..., 47 abstentions, 78 pour.

L'article 1 est adopté.

Article 2

Contre : 00

Abstention :

Député Adama ! Vous avez une procuration ?

Abstention : 51

Ceux qui sont pour :

Suivez le vote s'il vous plaît : 76 pour et 51 abstentions.

L'article 2 est adopté.

Article 3

Ceux qui sont contre : 00

Ceux qui s'abstiennent : 48

Ceux qui sont pour : 77

L'article 3 est adopté.

Article 4

Ceux qui sont contre : 00

Ceux qui s'abstiennent : 46

Pour : 79

L'article 4 est adopté.

Article 5

Ceux qui sont contre : 00

Ceux qui s'abstiennent : 52

Ceux qui sont pour : 73

L'article 5 est adopté.

Article 6

Ceux qui sont contre : 00

Ceux qui s'abstiennent : 51

Mon ami, vous qui êtes sûr que votre 29 est d'office, comptez et recomptez ! Vous ne pouvez pas décréter que c'est d'office. (*Rires de l'assistance*). Il y a d'autres qui sont sortis.

Où est le 29 ?

M. Dissan Boureima GNOUMOU*Huitième secrétaire parlementaire*

Il a une procuration.

Le Président

Bien.

Ceux qui sont pour : 74

L'article 6 est adopté.

Article 7

Ceux qui sont contre : 00

Ceux qui s'abstiennent : 51

Ceux qui sont pour : 74

L'article 7 est adopté.

Article 8**M. Dissan Boureima GNOUMOU**

Huitième secrétaire parlementaire

Président !

Il faut que les gens lèvent franchement la main.

Le Président

En attendant que nous ayons des appareils électroniques pour le vote, veuillez lever franchement la main. Seuls ceux qui ont des procurations établies peuvent voter deux fois. Nous allons procéder à des vérifications. Celui qui vote deux fois alors qu'il n'a pas de procuration verra son vote lui-même annulé.

Donc, article 8.

Ceux qui sont contre : 00

Ceux qui s'abstiennent : 51

Ceux qui sont pour : 74

L'article 8 est adopté.

Article 9

Ceux qui sont contre : 00

Ceux qui s'abstiennent, le bloc des 29 : 52

Ceux qui sont pour : 73

L'article 9 est adopté.

Article 10

Ceux qui sont contre : 00

Ceux qui s'abstiennent : 52

Ceux qui sont pour : 73

L'article 10 est adopté.

Article 11

Ceux qui sont contre : 00
 Ceux qui s'abstiennent : 51
 Ceux qui sont pour : 74

L'article 11 est adopté.

Article 12

Ceux qui sont contre : 00
 Ceux qui s'abstiennent : 51
 Ceux qui sont pour : 74

L'article 12 est adopté.

Article 13

Ceux qui sont contre : 00
 Abstention : 52
 Ceux qui sont pour : 73

L'article 13 est adopté.

Article 14

Ceux qui sont contre : 00
 Ceux qui s'abstiennent : 50
 Ceux qui sont pour : 75

Article 15

Ceux qui sont contre : 00
 Ceux qui s'abstiennent : 50
 Ceux qui sont pour : 75

L'article 15 est adopté.

Je sou mets maintenant l'ensemble de la loi à votre décision.

Ceux qui sont contre l'ensemble du projet de loi : 00
 Ceux qui s'abstiennent : là, il faut bien compter.
 Ceux qui s'abstiennent : 54

(Applaudissements nourris)

Je ne suis pas sûr.

Ceux qui sont pour: 74

Donc 74 pour.

Je considère... (*Brouhaha dans la salle*). S'il vous plaît, je considère que la deuxième loi...

M. Dissan Boureima GNOUMOU

Huitième secrétaire parlementaire

Président.

Le Président

Oui.

M. Dissan Boureima GNOUMOU

Huitième secrétaire parlementaire

Les gens contestent le décompte.

Le Président

Je considère, s'il vous plaît..., (*chuchotements dans la salle*) ; je considère qu'il y a 74 voix pour. La deuxième loi rectificative de finances est adoptée.

(Applaudissements nourris des députés)

J'ai remarqué qu'il y a un député gourmantché, qui tantôt vote abstention, tantôt oui, mais je ne sais pas où lui... le voilà assis en face de moi (*Rires de l'assistance*).

Merci au gouvernement.

Bien.

Je voudrais remercier et féliciter le gouvernement pour ce travail bien accompli. Je voudrais également féliciter l'ensemble des honorables députés, pour leur esprit patriotique et surtout leur niveau de conscience qui a permis de débattre sans passion, avec clarté sur cette deuxième loi rectificative de finances. Je voudrais avec votre permission, résumer l'ensemble des travaux de la session extraordinaire à l'attention de l'opinion publique et de ceux qui suivent de près les travaux de l'Assemblée nationale hors de nos frontières.

Nous avons eu une session de 15 jours et je m'en vais quand même vous résumer ce que nous avons pu réaliser pendant ces 15 jours.

Discours du Président de l'Assemblée nationale

Honorables députés,
Mesdames les membres du gouvernement,
Mesdames et messieurs.

Au bout de 15 jours effectifs de travaux intenses et assidus au sein des différentes commissions et des exposés en plénières, nous voilà au terme de notre session, commencée le 11 juillet 2016 courant.

Je voudrais tout d'abord, saluer le sérieux et la bonne tenue qui ont prévalu au cours de cette première session extraordinaire de la septième législature. Qu'il me soit permis, de féliciter les honorables députés qui se sont pleinement investis pour nous donner de brillants résultats.

En effet, grâce à votre abnégation et à votre engagement résolu au travail, nous avons désormais à notre actif :

- Primo la loi de finances rectificative pour l'exécution du budget de l'Etat, gestion 2016 ; elle a été adoptée en équilibre, soit 1 945 212 694 000 F CFA en recettes et 1 945 212 694 000 F CFA en charges.

L'innovation majeure de cette loi de finances rectificative par rapport à la précédente, vous l'aurez constaté, c'est qu'il n'y a plus de déficit budgétaire dans cette loi.

Le besoin de financement est dorénavant entièrement couvert par les appuis budgétaires et le recours à l'emprunt obligataire.

- Secundo, nous avons pu entendre le gouvernement sur le document de programmation budgétaire économique pluriannuelle. Cette programmation pluriannuelle nous donne les grandes lignes de l'action gouvernementale pour les 03 prochains budgets à venir.
- Enfin, la dernière et non la moins importante des lois, portait sur la loi relative à l'allègement des conditions d'exécution des projets, programmes et activités de développement.

Honorables députés,
Mesdames et messieurs,

Je ne saurais dissimuler ma satisfaction à l'égard de ce bilan largement positif pour une raison toute simple.

Il est de notoriété publique que le taux d'absorption des crédits au Burkina Faso reste faible, en raison des limites juridiques et institutionnelles, de certains goulots d'étranglement liés aux conditions et mécanismes d'exécution de la dépense publique, notamment en matière de la commande publique.

Dans le même temps, le pays fait face à des besoins importants d'investissements en matière d'infrastructures diverses pour répondre aux attentes légitimes de notre peuple.

Par conséquent, assouplir la rigidité des règles et principes d'exécution de la commande publique devenait un impératif pour nous, afin de permettre au gouvernement d'assumer une prompte et judicieuse exécution des projets et programmes de développement. Nous avons, dans cette perspective, procédé à l'allègement des conditions et des mécanismes pour les marchés publics. Cela, pour donner une nouvelle dynamique à nos actions de développement et le gouvernement, pour gagner du temps, aurait dans certaines conditions, recouru au règlement. Mais par souci de transparence, le gouvernement a voulu que notre représentation nationale s'appesantisse sur ce dossier.

Donc, je voudrais féliciter le gouvernement pour son initiative et les députés pour leur perspicacité sur cette loi. Mais tout est à son honneur d'être venu répondre aux questions des honorables députés, questions pertinentes aussi bien sur la loi rectificative des finances que sur la loi portant allègement des conditions d'exécution des marchés publics.

Par ailleurs, je salue la représentation nationale et le gouvernement pour la présentation du document de programmation budgétaire économique pluriannuel, qui, non seulement, établit nos priorités, mais introduit aussi un ordre, toute chose qui nous épargne dorénavant, du pilotage à vue.

Honorables députés,
Mesdames et messieurs,

Je m'en voudrais de clore mon propos sans déplorer dans notre pays les graves conséquences suite aux inondations qu'a connues notre capitale, dans la nuit du 19 au 20 juillet 2016, ayant occasionné des pertes en vies humaines et d'importants dégâts matériels. Tout en exprimant la compassion de la

représentation nationale à l'endroit des sinistrés, je souhaite que les autorités compétentes agissent avec diligence pour soulager la détresse de ceux-là qui n'ont plus rien que la solidarité nationale pour espérer tenir le coup.

Je tiens donc à remercier toutes les personnalités qui ont contribué au succès de la présente session extraordinaire et saisir l'occasion pour renouveler les encouragements des honorables députés au monde paysan en cette saison hivernale.

Je souhaite pour les honorables députés, de bonnes vacances et je les exhorte surtout à profiter de ce temps pour reverdir le Burkina Faso, notamment le Sahel. Sur ce, je déclare close la première session extraordinaire de l'année 2016.

Je vous remercie et à septembre.

Applaudissements nourris de l'assistance.

Je déclare donc la première session extraordinaire de l'année 2016 close et renvoie les députés à leurs préoccupations dans les champs, pas dans les avions comme quelqu'un l'a dit.

Merci

La séance est levée.

-Il est 12 heures 56 minutes-

*Ainsi fait et délibéré en séance publique,
à Ouagadougou, le 25 juillet 2016.*

Le Président



Le Secrétaire de séance


Dissan-Boureima GNOUMOU
Huitième secrétaire parlementaire